

PROGRAMME DE FORMATION 2026

DROITS DES ETRANGERS : INFORMER, ORIENTER, ACCOMPAGNER



Association loi 1901,
Maison Départementale de l'Habitat
1 boulevard de l'Ecoute-S'il-Pleut,
91000 EVRY-COURCOURONNES

Tél. : 01 64 97 00 32
ludovic.carpentier@ressourcesurbaines.org
ressources-urbaines.org

91



MODULE 1

INITIATION À LA POLITIQUE MIGRATOIRE NATIONALE

Accompagner les étrangers vers leur droit est source de nombreuses difficultés. Les étrangers, et toutes les personnes en situation d'accompagnement ou souhaitant informer correctement les personnes se heurtent à la difficile appréhension du cadre légal et aux différentes situations personnelles soumises à des règles plus spécifiques.

La dernière loi du 26 janvier 2024 et tous les décrets qui ont suivi ont eu pour conséquences d'augmenter le besoin de rigueur et donc de maîtrise du champ du droit des étrangers dans son ensemble afin de mieux anticiper les parcours administratifs des personnes étrangères. La dématérialisation des demandes auprès des services en charge de l'ouverture des droits a amplifié ce besoin. Nous proposons ainsi un parcours couvrant les principaux champs du droit des étrangers.

À NOTER

DATE

25 mars 2026
de 9h30 à 17h00

LIEU

Maison Départementale
de l'Habitat
1 bd de l'Ecoute-s'il-Pleut,
EVRY-COURCOURONNES
91 000

INTERVENANT

Juriste formateur et/ou
assistant de service social
spécialisé de l'ASSFAM

OBJECTIFS ET CONTENUS

- Appréhender les évolutions législatives pour faciliter l'accueil des étrangers et savoir les orienter
- Comprendre les fondements et la logique du droit des étrangers
- Étudier les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et connaître les différentes catégories de visas et de titres de séjour
- **L'immigration : mythes et réalités**
 - Définitions des termes liés à la migration
 - Données migratoires au niveau européen et national
 - Le contrat d'intégration républicaine
- **Les conditions d'entrée en France**
 - Les visas de court et de long séjour
 - Exemple d'un motif d'entrée : le regroupement familial
- **Les principaux motifs de séjour en France**
 - La vie privée et familiale
 - Le travail
 - Les circonstances humanitaires (raisons de santé, victimes de violences)

Formation à destination de tout acteur en Essonne en situation d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères. Les inscrits sont invités à participer à l'ensemble du cycle.



MODULE 2

LA DEMANDE D'ASILE EN FRANCE

Accompagner les étrangers vers leur droit est source de nombreuses difficultés. Les étrangers, et toutes les personnes en situation d'accompagnement ou souhaitant informer correctement les personnes se heurtent à la difficile appréhension du cadre légal et aux différentes situations personnelles soumises à des règles plus spécifiques.

La dernière loi du 26 janvier 2024 et tous les décrets qui ont suivi ont eu pour conséquences d'augmenter le besoin de rigueur et donc de maîtrise du champ du droit des étrangers dans son ensemble afin de mieux anticiper les parcours administratifs des personnes étrangères. La dématérialisation des demandes auprès des services en charge de l'ouverture des droits a amplifié ce besoin. Nous proposons ainsi un parcours couvrant les principaux champs du droit des étrangers.

À NOTER

CONTENUS

DATE

26 mars 2026
de 9h30 à 17h00

LIEU

Maison Départementale
de l'Habitat
1 bd de l'Ecoute-s'il-Pleut,
EVRY-COURCOURONNES
91 000

INTERVENANT

Juriste formateur et/ou
assistant de service social
spécialisé de l'ASSFAM

- **Les critères de protection**
 - Le statut de réfugié
 - La protection subsidiaire
 - Le statut d'apatride
- **Le parcours administratif du demandeur d'asile en France**
 - Le dépôt de la demande d'asile
 - La demande de titre de séjour en parallèle
 - Les procédures : normale, accélérée et Dublin
 - Cas pratiques
- **Le droit au séjour en France des bénéficiaires d'une protection internationale**
 - Les cartes de séjour délivrées
 - La réunification familiale
 - Les droits sociaux
 - L'accès à la nationalité française

Formation à destination de tout acteur en Essonne en situation d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères. Les inscrits sont invités à participer à l'ensemble du cycle.



MODULE 3

SPÉCIFICITÉS DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ

Accompagner les étrangers vers leur droit est source de nombreuses difficultés. Les étrangers, et toutes les personnes en situation d'accompagnement ou souhaitant informer correctement les personnes se heurtent à la difficile appréhension du cadre légal et aux différentes situations personnelles soumises à des règles plus spécifiques.

La dernière loi du 26 janvier 2024 et tous les décrets qui ont suivi ont eu pour conséquences d'augmenter le besoin de rigueur et donc de maîtrise du champ du droit des étrangers dans son ensemble afin de mieux anticiper les parcours administratifs des personnes étrangères. La dématérialisation des demandes auprès des services en charge de l'ouverture des droits a amplifié ce besoin. Nous proposons ainsi un parcours couvrant les principaux champs du droit des étrangers.

À NOTER

CONTENUS

DATE

27 mars 2026
de 9h30 à 17h00

LIEU

Maison Départementale
de l'Habitat
1 bd de l'Ecoute-s'il-Pleut,
EVRY-COURCOURONNES
91 000

INTERVENANT

Juriste formateur et/ou
assistant de service social
spécialisé de l'ASSFAM

- **Le droit au séjour en France des bénéficiaires d'une protection internationale**
 - Les cartes de séjour délivrées
 - La réunification familiale
 - Les droits sociaux
 - L'accès à la nationalité française
- **Les mesures d'éloignement**
 - L'obligation de quitter le territoire français
 - Les mesures de surveillance : l'assignation à résidence et le placement en rétention
- **La spécificité des ressortissants européens**
 - Le droit à la circulation et au séjour
 - La notion de travailleur salarié
 - Le droit des membres de famille des ressortissants EU + EEE + Suisse
 - Le droit au séjour permanent
- **L'accès à la nationalité française**
 - Le cadre réglementaire
 - L'attribution de la nationalité française
 - L'acquisition de plein droit
 - L'acquisition par déclaration
 - La réintégration
- **Cas pratiques**